

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 24 juin 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 33

L'an deux mille vingt quatre,
Le vingt quatre juin,
A quatorze heures trente,
se sont réunis à Espace Les Forézielles - Montrond Les Bains, les membres du Bureau
du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente,
dûment convoqués le 18 juin 2024.

En exercice : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

OBJET

Admission en non- valeur

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Gérard BAROU, Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PONCET, Daniel
PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON,
Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Xavier VILLARD	- Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Gilles PERRONNET	- Mandataire : Thierry GOUBY
Mandant : Didier PICARD	- Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Béatrice FOURNEL	- Mandataire : Thierry GOUBY
Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marianne DARFEUILLE	- Mandataire : Séverine REYNAUD
Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : Séverine REYNAUD

Absents excusés :

Mme Annick FLACHER, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien
DESHAYES, M. Jean-Paul CAPITAN, M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier
PICARD, Mme Béatrice FOURNEL, M. Stéphane HEYRAUD, Mme Marianne DARFEUILLE,
M. Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par Didier PONCET.



DELIBERATION 2024_06_24_3B

DU BUREAU DU 24 JUIN 2024

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame la Présidente informe l'assemblée que Mme le Payeur Départemental a constaté l'impossibilité de recouvrer les recettes titrées par le syndicat sur le budget principal listées ci-dessous et propose au Bureau d'admettre en non-valeur ces créances.

Les titres de recettes des exercices 2019 et 2020 ont été émis dans le cadre de facturation de charges sur les bornes Mobiloire.

	Reste à recouvrer	Montant initial	Dernier acte administratif	N° Titre
2019	99.84 €	99.84 €		
Mobiloire	21.63 €	21.63 €	Autorisation saisie infructueuse 07/06/2021	323
Mobiloire	21.03 €	21.03 €	Mise en demeure 07/06/2023 après SATD* employeur infructueuses	2 753
Mobiloire	57.18 €	57.18 €	Autorisation saisie infructueuse 07/06/2021	2 766
2020	381.79 €	940.59 €		
Mobiloire	249.28 €	808.08 €	SATD* employeur infructueuse 20/07/2023 Dernier recouvrement 16/12/2022	1 388
Mobiloire	101.01 €	101.01 €	Mise en demeure 07/06/2023 après SATD employeur infructueuses	93
Mobiloire	31.50 €	31.50 €	SATD employeur infructueuse 21/03/2024	1 414
TOTAL	481.63 €	1 040.43 €		

Malgré la procédure classique de recouvrement suivi par le comptable public, certains débiteurs n'ont pas répondu aux demandes et au vu du faible montant, Madame le Payeur Départemental demande l'admission en non-valeur du solde de ces titres, pour un total de 481.63 €.

*SATD : saisie administrative à tiers détenteur (banques le plus souvent)

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Se prononcer sur l'admission en non-valeur du solde des titres de recette pour une valeur globale de 481.63 € ;

Autoriser l'émission d'un mandat au chapitre 65, article 6541, pour créance admise en non-valeur ;

Autoriser Madame la Présidente à signer toute pièces relatives à cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 24 juin 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT



Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.